

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2116

présenté par
Mme Brulebois**ARTICLE 23**

Compléter l'alinéa 5 par les mots :

« suivant la parution du décret prévu au III. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de résoudre la problématique d'accès aux soins, il semble important de rendre plus ambitieuse la proposition figurant au PLFSS de créer une 4e année de stage en médecine générale en prenant le temps de la discussion. Il semble essentiel de garantir un vrai statut digne pour les médecins concernés, avec la rémunération associée, et non un statut de stagiaire.